

**Présents :** BELLAMY M.J. SAVATIER J.C. DUPUY F. GOURDEAU E. MARTEAU R. RAMEIX S. BELLAMY J.P. SONNEVILLE-COUBE B. METAIS D. MICHEL-CHAGNOT R CALVEZ C. MICHOT T.

**Absents :** QUESNEL F. ROUX P. PELTIER S.

~~

Le conseil municipal prend connaissance :

- de l'arrêté préfectoral du 27/12/2016 mettant fin aux compétences du SIVOM de la région des Trois-Moutiers au 1<sup>er</sup> janvier 2017, faute d'accord entre les communes membres.

Un autre arrêté préfectoral fixera les conditions de répartition d'actif et du passif du syndicat ultérieurement.

En matière de ressources humaines, le personnel est affecté à la commune des Trois-Moutiers, classé en sur nombre pour l'année 2017.

Une convention de prestations de services sera établie entre le syndicat et la commune des Trois-Moutiers pour la gestion de la salle en attendant l'affectation de celle-ci.

Madame le Maire précise qu'à l'occasion d'une prochaine réunion, elle proposera s'il est imposé la salle à la commune des Trois-Moutiers, de récupérer l'actif et le passif du syndicat dans sa totalité.

- d'un projet de motion relatif au transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité compte tenu que dans le cadre de la réforme de l'organisation des préfectures, il est prévu à compter de mars 2017 de démunir les communes des demandes de cartes d'identité au profit de collectivités équipées d'un dispositif permettant l'instruction complète, au même titre que les passeports. Mme le Maire propose d'adhérer à cette motion refusant le transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité aux communes actuellement équipées d'un dispositif de recueil des passeports biométriques. Le conseil accepte à l'unanimité des présents.

Bernard Sonneville-Coupe informe :

- concernant le projet de locaux associatifs, que l'architecte attendait le rapport « Amiante » pour avancer sur le dossier et,

- que l'agenda d'accessibilité programmé a été déposé en décembre auprès des services de la préfecture avec une planification des travaux sur 3 ans à compter de 2017.

J.Paul Bellamy propose une réunion de la commission voirie le 17 février prochain à 20h30.

Il informe que les travaux de reprise de chaussée sur la rue des Deniers seront effectués en même temps que dans le bourg par l'entreprise COLAS.

Evelyne Gourdeau est satisfaite de l'organisation des vœux et remercie les personnes qui ont participé.

France Dupuy informe :

- qu'une plateforme sera aménagée rapidement au 11 Rue la Fayette pour la collecte des déchets ménagers, le camion n'accédant pas au-delà de ce numéro, les habitants achemineront leurs déchets à cet endroit.

- qu'elle a pris contact avec l'entreprise SVJ paysagiste pour le remplacement de grillage à l'ancienne trésorerie, la poste, la maternelle, l'aire de jeux à l'étang et le bassin d'orage rue du stade.

- que le travail pour la signalétique est toujours en cours avec l'entreprise Lacroix signalisation.

Marie-Jeanne Bellamy rappelle :

- que les cartes d'accès au Center Parcs sont renouvelées pour 2017 pour 10 entrées qui seront renouvelables. Les personnes inscrites sur la liste électorale sont priées de se présenter en mairie avec leur carte 2016 pour le renouvellement. Pour les nouveaux inscrits se présenter avec une copie de la carte d'identité, d'un justificatif de domicile et une photo d'identité. Pour les enfants de – 7 ans, copie du livret de famille.

Le Conseil Municipal prend connaissance de diverses correspondances.

Régis Marteau intervient au sujet du permis de construire de la SCI Champ de l'Épine et demande à Mme le Maire pourquoi elle refuse de l'accorder.

Madame le Maire informe qu'elle saisit l'avocat de la commune, au titre du droit public et pénal, pour toutes ces manipulations intempestives, illégales et récurrentes à son égard et elle remercie les conseillers qui l'ont averti du dépôt d'une enveloppe chez chacun d'eux relative à cette affaire.

Séance levée à 21 h 45.